

nous avons nommé une commission, dont font partie MM. Bélique, Guy, Valin et de Martigny, laquelle a dû se mettre en rapport avec nos diverses sociétés de secours mutuels, afin que celles-ci concourent à la réalisation de nos projets,—comme la chose s'est faite sur une grande échelle en France, en Allemagne surtout. Ce serait là, je crois, une bonne occasion pour ces sociétés de reformer leurs règlements quant aux bénéfices en maladie. Je connais des particuliers qui exploitent indignement les mutualités, qui tirent par exemple sur le budget de quatre ou cinq caisses pour la plus légère indisposition, tandis que d'autres, des tuberculeux chroniques, des vrais malades, ne reçoivent qu'un montant limité pour un temps plus limité encore: soit dix ou quinze semaines; les premiers ont intérêt à être malades, tandis que les seconds crèvent de misère, eux et leur famille.

Ce qui me paraîtrait le mieux ordonné,—étant admis que nos sociétés de secours sont des œuvres philanthropiques et non des occasions à spéculer,—serait je crois, qu'aucun membre ne reçoive en tout, plus de la moitié ou des deux tiers de son salaire ordinaire, de son gain habituel, et cela, aussi longtemps que durerait son incapacité au travail.

En plus, chaque mutualiste devrait ajouter une bagatelle à sa contribution, soit cinq à dix centins mensuellement, lesquels serviraient à créer un fonds pour les tuberculeux sociétaires, afin de leur permettre de faire une cure au sanatorium à la charge du syndicat.

Et pour aider l'établissement de sanatoriums et de dispensaires, les sociétés riches devraient souscrire un montant déterminé, leur donnant droit et accès au sanatorium pour leurs membres, proportionnellement au montant souscrit. De cette façon, les mutuelles contribueraient à la fois à la création et au maintien de nos maisons anti-tuberculeuses; et si ensuite les tuberculeux pauvres se trouvent dans la triste nécessité de quitter ceux qui leur sont chers, au moins, n'auront-ils pas l'obsession de voir le spectre de la mendicité installé à leur foyer durant leur absence.

Pour me résumer, il nous faudra donc, à mon sens, si nous avons la foi et si nous voulons sincèrement réussir :

1. Tendre la main aux Dames Patronesses des tuberculeux ;
2. Nommer une commission chargée d'écrire une supplique à nos gouvernements ;
3. Une commission chargée de préparer

une loi aux fins de nous incorporer;

4. Continuer l'existence de la commission actuelle re. Sociétés de secours mutuels, puis,

5. Finalement, tenir notre prochaine réunion à Québec, durant la prochaine session de la Législature, afin de pouvoir rencontrer en corps, notre députation politique.

Si maintenant, quelqu'un parmi vous avait quelques suggestions à faire dans l'intérêt de la tâche philanthropique que nous avons assumée, elle seraient les bienvenues.

Le docteur d'Amours, de Papineauville, insiste longuement sur les avantages qu'il y a pour la réussite des projets qui sont chers aux membres de la commission, et que toutes les ligues, associations s'occupant de tuberculose s'unissent avec la commission du congrès. Les efforts séparés, individuels pour ainsi dire ne donnent jamais autant que les efforts réunis, et il serait heureux de voir la commission réunis à la ligue antituberculeuse de la ville de Montréal. Cette ligue a déjà fait beaucoup et la commission ne pourrait que gagner à travailler de concert avec elle.

Le Dr de Martigny tout en approuvant en principe l'idée d'une union intime entre tous groupes éparés dans la province, ne croit pas que la commission, née d'une idée bien nette puisse absorber la ligue antituberculeuse de Montréal, celle ligue est un peu extra médicale, c'est une ligue qui donne par ses employés, des secours à domicile aux tuberculeux pauvres. L'avantage que la commission pourrait en tirer c'est l'influence exercée par le grand nombre de personnes qui font partie de la ligue, la commission trouverait un dispensaire antituberculeux tout établi.

Le Dr Dagenais reconnaît que la ligue antituberculeuse de Montréal est composée de philanthropes et de médecins, ces derniers formant l'immense majorité, mais d'un autre côté la commission de la tuberculose profiterait de l'organisation complète de cette ligue qui a ses officiers rétribués, entre autres un inspecteur qui reçoit \$600 par année.

La ligue émarge déjà au budget de la ville pour \$1,200 chaque année. Il n'a aucun doute que les médecins s'uniraient avec plaisir à la commission permanente et que l'allocation, de la ville pourrait être augmentée, en même temps le gouvernement pourrait aider d'une manière efficace la commission surtout après que la commission aura obtenu son acte d'incorporation.